

Mise à jour de la politique de bagages



Mise en vigueur : 2 octobre 2018.

Selon les conditions de notre nouveau tarif Eco Budget, des frais seront exigés pour l'enregistrement d'un premier bagage, pour les réservations faites à compter du 2 octobre 2018 et pour les départs à partir du 1^{er} avril 2019.

Une stratégie de double prix s'appliquera à la première pièce de bagages enregistrés. Elle permettra d'économiser sur les frais de bagages en les payant à l'avance plutôt qu'à l'aéroport, et ce, pour tous les départs à compter du 1^{er} avril 2019.

Le paiement à l'avance des frais de bagages pourra être effectué sur airtransat.com.

Le tableau ci-dessous indique les conditions de bagages* pour les vols.

	Vols seulement		
	1 ^{er} bagage	2 ^e bagage	Bagage additionnel ²
Europe - Canada			
Eco Budget	23 kg · 45 € / 60 € ¹	23 kg · 80 €	23 kg · 160 €
Eco Standard	23 kg · inclus	23 kg · 80 €	23 kg · 160 €
Eco Flex	23 kg · inclus	23 kg · inclus	23 kg · 160 €

*Les prix et les poids indiqués sont valables par segment de vol.

¹Frais de bagages de 45 € à l'avance et de 60 € à l'aéroport.

²Sous réserve de disponibilité de l'espace, à moins d'inclusion dans le tarif.